

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité



Sommet de l'UA 2026 : entre réformes, justice et réalités sécuritaires

Renforcer les capacités du CPS pour accroître son influence

La présidence tournante de l'Union africaine sera-t-elle un succès pour le Burundi ?

Le nouvel accord améliore-t-il la coordination de la Force africaine en attente ?

L'Égypte au sein du CPS plaide pour une résilience institutionnelle africaine

Sommet de l'UA 2026 : entre réformes, justice et réalités sécuritaires

Le 39^e sommet ordinaire de la Conférence de l'Union africaine (UA), qui s'est tenu les 14 et 15 février 2026 à Addis-Abeba, a adopté 39 décisions, 18 déclarations et deux résolutions dans les domaines suivants : la paix et la sécurité, la gouvernance, l'intégration économique, la réforme institutionnelle, la santé et les affaires humanitaires, ainsi que la justice historique.

Dans le droit fil de la thématique 2025 sur les réparations, par ailleurs promue au rang de thématique de la décennie, ce 39^e sommet avait pour thème « Assurer la disponibilité durable de l'eau et de systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 ». Si les questions relatives à l'eau et à l'assainissement ont été abordées à maintes reprises, le sommet s'est clairement efforcé de faire avancer à la fois les efforts amorcés l'an dernier concernant la justice réparatrice et les priorités en matière de sécurité continentale.

Derrière les 59 engagements se cache un dilemme récurrent : l'ambition des déclarations se heurte à un manque de mise en œuvre constant, alors que l'UA doit composer avec des conflits complexes, une instabilité politique et des pressions extérieures

Des États pour la plupart présents

Le niveau de participation à ce 39^e sommet a révélé une mobilisation politique modérée. D'après des sources de l'UA et les données compilées, 47 des 55 États membres de l'UA étaient représentés d'une manière ou d'une autre. Quarante et un délégations étaient dirigées par un monarque, un président, un Premier ministre ou un vice-président. Environ 51 % des membres actifs étaient représentés par un président ou un roi.

Acronymes et abréviations

AMA	Agence africaine du médicament	OSP	Opérations de soutien à la paix
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité	PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	RASD	République arabe sahraouie démocratique
CER/MR	Communautés économiques régionales / mécanismes régionaux	RDC	République démocratique du Congo
CPS	Conseil de paix et de sécurité	SAMIM	Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies	UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine	ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
FAA	Force africaine en attente		
ONU	Nations unies		

Figure 1 : Représentation des États membres lors des sommets de 2024, 2025 et 2026

Niveau de représentation	37 ^e sommet de l'UA (2024)	38 ^e sommet de l'UA (2025)	39 ^e sommet de l'UA (2026)
Présidents	24	29	24
Monarques (reines/rois)	2	1	1
Chefs d'État, sous-total	26	30	25
Premiers ministres	6	4	11
Vice-présidents	7	3	5
Total des délégations représentées par un membre de l'exécutif	39	37	41
39^e sommet 2026: niveau de représentation			Nombres
Monarques (reines/rois)			1
Présidents			24
Premiers ministres			11
Vice-présidents			5
Sous-total des délégations accompagnées d'un membre de l'exécutif			41
Ministres des Affaires étrangères			5
Chargés d'affaires			1 (Érythrée)
Sous-total des représentants de niveau ministériel/ diplomatique			6
Total des États membres présents			47

Si la participation au niveau exécutif est restée comparable à celle des sommets précédents, le nombre de présidents a diminué, avec une délégation plus importante aux Premiers ministres ou aux vice-présidents — seuls quelques pays confèrent le pouvoir exécutif suprême à leurs Premiers ministres. Cela témoigne d'un engagement institutionnel soutenu envers les processus de l'UA, mais d'une présence plus limitée des chefs d'État à la Conférence de l'UA. La participation plus forte des présidents au sommet de 2025 est probablement à mettre sur le compte des élections à la tête de la Commission de l'UA.

Comme lors du 38^e sommet, six pays restent suspendus et ne sont pas représentés, bien qu'il ne s'agisse pas des mêmes. Les suspensions du Gabon et de la Guinée-Conakry ont été levées, remplacées par celles de Madagascar et de la Guinée-Bissau en raison des changements de gouvernement anticonstitutionnels. Le président gabonais, Brice Oligui Nguema, et le président guinéen, Mamadi Doumbouya, ont fait leurs grands débuts en tant que présidents à la suite de transitions post-coup d'État. Plusieurs autres pays étaient représentés au niveau ministériel ou diplomatique.

Présidence actuelle du CPS

Son Excellence Monsieur Almon Mahlaba Mamba, représentant permanent du Royaume d'Eswatini auprès de l'UA

Membres actuels du CPS

Algérie, Angola, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Guinée équatoriale, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Tanzanie

Malgré un nombre réduit de présidents, la présence des 41 délégations de haut niveau témoigne de l'attention que les États membres continuent de porter aux enjeux continentaux, d'autant plus que le sommet a abordé les conflits en cours, les défis en matière de gouvernance et la réforme institutionnelle.

Primauté et continuité institutionnelle

Le sommet a élu le président burundais Évariste Ndayishimiye à la présidence tournante de la Conférence de l'UA pour 2026. Il succède à l'Angolais João Lourenço, marquant ainsi le relais de l'Afrique australe à l'Afrique centrale. Le Ghanéen John Dramani Mahama a pris la fonction de premier vice-président, tandis que la Tanzanienne Samia Suluhu Hassan occupe le poste de deuxième vice-présidente.

Le poste de troisième vice-président, qui échoit à l'Afrique du Nord, n'a pas encore été confirmé. La composition du bureau pour 2026 est complétée par le président sortant (l'Angola) au poste de rapporteur. Contrairement aux années précédentes, les différends régionaux n'ont pas affecté la formation du bureau, garantissant la continuité et préservant la mémoire institutionnelle au plus haut niveau de l'UA.

Le 39^e sommet a également été le premier anniversaire de l'entrée en fonctions de Mahmoud Ali Youssouf à la présidence de la Commission de l'UA.

Au cours de sa première année, il a mis l'accent sur la paix et la sécurité comme fondement du développement, notamment en renforçant les outils de prévention des conflits et en améliorant la préparation opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA). Son programme accorde également la priorité à un financement durable, à la promotion de l'intégration économique grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), au renforcement de la coordination avec les communautés économiques régionales et à la promotion des initiatives d'autonomisation des jeunes et de la transformation numérique.

Le programme de paix et de sécurité

De tous les sujets, c'est la sécurité qui a dominé l'ordre du jour de ce 39^e sommet, reflétant les urgences opérationnelles auxquelles l'UA est confrontée. Le Soudan est resté au centre des préoccupations, avec

la poursuite des hostilités malgré les appels répétés en faveur d'un cessez-le-feu, d'un accès humanitaire libre et d'un processus inclusif mené par les Soudanais eux-mêmes. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS), présidé par l'Égypte, a organisé des discussions au niveau ministériel sur le Soudan et la Somalie, tandis que l'est de la République démocratique du Congo (RDC) a retenu l'attention grâce à la coordination de la médiation conduite par le Togo. Le sommet a largement réaffirmé ses positions antérieures, plutôt que d'introduire de nouveaux mécanismes, soulignant le fossé continu entre les déclarations d'intention et les interventions concrètes.

La résurgence de changements de gouvernement anticonstitutionnels en 2025, ainsi que la persistance du terrorisme au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans le bassin du lac Tchad, ont renforcé la position de tolérance zéro de l'UA et souligné la nécessité de réponses coordonnées et multidimensionnelles.

Pas moins de 41 délégations étaient menées par un roi, un président, un Premier ministre ou un vice-président

La plupart des initiatives proposées par le président kenyan William Ruto – fer de lance des réformes institutionnelles – ont été adoptées. Les réformes et le renforcement de la paix et de la sécurité comprennent la création d'une équipe chargée du plan de mise en œuvre de l'Architecture africaine de gouvernance, de paix et de sécurité (APSA) et une coordination renforcée du CPS avec le Comité des Dix et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3). Elles englobent également une ligne directrice de l'UA en matière « d'action rapide » et la mise en service de la Cour africaine de justice. La proposition de Ruto visant à porter la dotation du Fonds de paix de l'UA de 400 millions de dollars US à un milliard a été prise en compte, mais n'a pas été adoptée, faute de consensus pour le moment.

Le sommet a également décidé de tenir une réunion extraordinaire à Luanda, en Angola, sur le « Renforcement des mécanismes de prévention et de résolution des conflits en Afrique » afin de faire progresser la diplomatie préventive et la réponse aux crises à l'échelle continentale. L'adoption du protocole d'accord sur la FAA,

Figure 2 : Membres du CPS (de 2026 à 2028)

Région	Membres du CPS
Afrique centrale	RDC, Gabon
Afrique de l'Est	Somalie, Ouganda
Afrique du Nord	Maroc
Afrique australe	Lesotho, Afrique du Sud
Afrique de l'Ouest	Bénin, Côte d'Ivoire, Sierra Leone

qui officialise le déploiement rapide et la coordination des opérations avec les communautés régionales, constitue à ce titre une avancée historique.

Le processus électoral au sein du CPS a également marqué une avancée, avec l'élection de six nouveaux membres sur les dix sièges à pourvoir et l'adhésion de la Somalie pour la première fois, reflétant ainsi la représentation des pays en première ligne des conflits dans le processus décisionnel continental.

Le changement le plus notable entre les projets de décision de la Conférence et les décisions finales a sans doute été l'omission, dans ces dernières, de la demande adressée à la Commission de l'UA, par l'intermédiaire du Bureau du conseiller juridique de l'UA, de préparer un projet de directives administratives pour la mise en œuvre des critères énoncés à l'article 5 du Protocole du CPS et à l'article 16 régissant les relations avec les CER, avec un rapport à présenter lors du sommet de 2027. Cela met clairement en évidence le manque d'engagement à appliquer les critères convenus à l'article 5, paragraphe 2. En effet, cette omission freine les progrès vers la mise en œuvre du paragraphe 4 du même article, qui prévoit un examen périodique par la Conférence visant à déterminer si les membres du CPS continuent de satisfaire aux conditions requises par leur fonction.

L'intégrité territoriale

Si l'intégrité territoriale demeure un principe fondamental, conformément à l'article 3 (b) de l'Acte constitutif de l'UA, l'Afrique a été confrontée en 2025 à des dynamiques internationales complexes. La résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en octobre 2025, a approuvé la proposition d'autonomie pour le Sahara occidental présentée par le Maroc en 2007. Alors que

les Nations unies ont officiellement tranché la question, l'UA continue de reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en tant que membre de l'organisation, bien que seuls 18 États membres de l'UA (environ 32 %) reconnaissent actuellement la RASD.

L'UA a condamné la reconnaissance par Israël du Somaliland et les dirigeants africains réunis au sommet ont réaffirmé qu'aucun acteur extérieur ne pourrait modifier de façon unilatérale la configuration territoriale d'un État membre. Le silence relatif de l'UA sur la résolution 2797 montre les limites d'une mobilisation continentale, lorsqu'un consensus international plus large existe et que le soutien continental reste mitigé, la reconnaissance de la RASD par les États membres de l'UA s'étant progressivement effritée.

La dotation du Fonds de paix de l'UA pourrait passer de 400 millions à un milliard de dollars américains

Par ailleurs, l'UA renforce le positionnement stratégique de l'Afrique sur la scène diplomatique mondiale. Les réformes institutionnelles ont notamment porté sur la création d'une unité dédiée au G20 afin de promouvoir la participation collective du continent aux forums internationaux. Elle s'accompagne de la formation d'un groupe d'experts de cinq membres chargé d'élaborer un cadre harmonisé pour la politique étrangère africaine. Cependant, cette dernière reste une prérogative conceptuelle des États souverains plutôt qu'une responsabilité des organisations multilatérales ou intergouvernementales.

Par conséquent, la structure intergouvernementale de l'UA n'offre pas un cadre conceptuel ou opérationnel homogène pour une politique étrangère pleinement cohérente – un défi que le groupe des cinq experts devra relever. Même des organisations régionales institutionnellement avancées, telles que l'Union européenne, s'abstiennent de définir une politique étrangère unique, ce qui met en évidence les obstacles structurels et les sensibilités souveraines auxquels l'UA se heurte pour harmoniser les priorités des États membres tout en faisant valoir les intérêts collectifs de l'Afrique sur la scène mondiale.

L'Afrique et l'économie globale

Le sommet a également abordé le rôle de l'Afrique dans le système économique mondial tout en mettant en avant un programme plus large de justice historique. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) a été conforté dans son rôle de programme phare de l'Agenda 2063, les systèmes d'identité numérique et de traçabilité de la ZLECAf ont été lancés et l'Agence africaine du médicament (AMA) est devenue pleinement opérationnelle. La déclaration a également soutenu l'action climatique, les investissements dans l'eau, la protection de la biodiversité et le financement des infrastructures, reflétant le thème de la durabilité de l'eau de l'UA et l'importance de renforcer l'intégration économique du continent.

La sécurité a dominé les débats, sur fond de conflits au Soudan et dans l'est de la RDC, de coups d'État et de terrorisme

La justice historique et les réparations ont également occupé une place prépondérante lors du sommet. Les décisions ont reconnu l'esclavage, la déportation et la colonisation comme des crimes contre l'humanité, entérinant la Déclaration d'Alger (2025). Cette campagne, conduite principalement par le Ghana, a abouti à la résolution A/80/L.48 de l'Assemblée générale des Nations unies du 25 mars 2026, déclarant la traite des Africains réduits en esclavage et l'esclavage des Africains sur des critères raciaux comme le crime contre l'humanité le plus grave.

Elles ont donné lieu à l'élaboration de mécanismes tels que le Comité d'experts de l'UA sur les réparations et à l'éventualité de la création d'un comité panafricain sur la mémoire et la vérité historique. Ces initiatives, qui s'inscrivent à moyen terme, témoignent d'efforts pour intégrer la diplomatie économique et la justice historique dans l'action contemporaine de l'Afrique, même si leur impact dépendra de leur pérennité.

Des déclarations ambitieuses mais des lacunes durables

Les questions de sécurité ont dominé l'ordre du jour du sommet, dans un contexte marqué par les conflits au Soudan et dans l'est de la RDC, les coups d'État et le terrorisme. Malgré les réformes mentionnées ci-dessus, des lacunes persistent dans la mise en œuvre, notamment en raison de la volonté et des intérêts des États membres, du manque de cohérence continué dans la coordination entre l'UA et les communautés régionales, des problèmes de financement et des pressions extérieures. D'autre part, les débats sur l'intégrité territoriale révèlent des tensions entre les États, les principes de l'UA et les pressions extérieures, une crise chronique qui met à l'épreuve l'efficacité de l'UA.



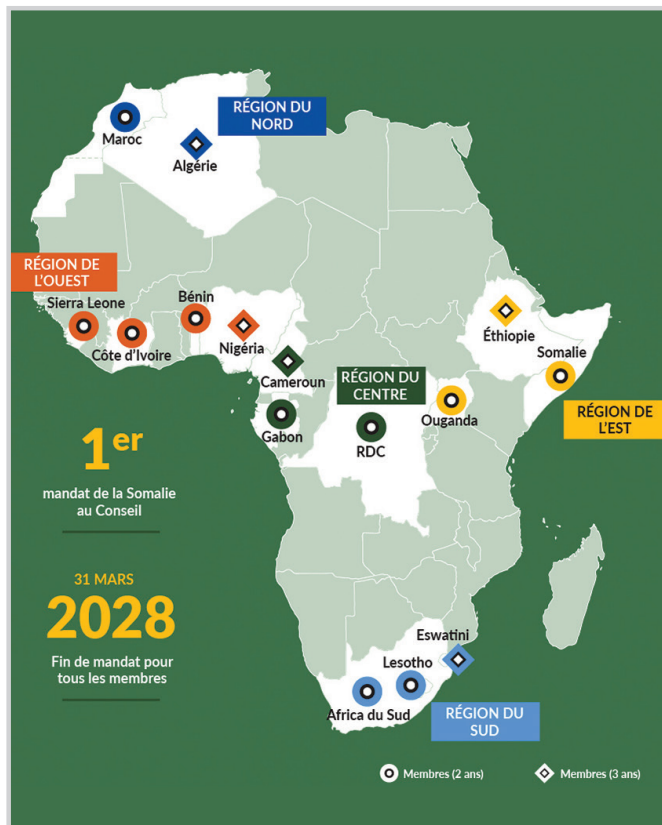
LES DÉCISIONS PRISES
LORS DE CE SOMMET ONT
RECONNU L'ESCLAVAGE,
LA DÉPORTATION ET
LA COLONISATION
COMME DES CRIMES
CONTRE L'HUMANITÉ

Renforcer les capacités du CPS pour accroître son influence

Lors du sommet de l'UA de février 2026, dix États ont été élus au CPS pour un mandat de deux ans, allant d'avril 2026 à mars 2028. Le Bénin, le Gabon, le Lesotho, le Maroc, la Somalie et l'Afrique du Sud y siègeront comme nouveaux membres tandis que les mandats de la Côte d'Ivoire, de la RDC, de la Sierra Leone et de l'Ouganda ont été reconduits. Les cinq membres actuellement dotés d'un mandat de trois ans sont l'Éthiopie, le Nigeria, l'Algérie, le Cameroun et l'Eswatini.

Les mandats de deux et trois ans prendront fin le 31 mars 2028. Après 2010, ce sera la deuxième fois que tous les mandats expireront en même temps. Tous les pays élus ont déjà été membres du CPS à l'exception de la Somalie. Le principe de rotation qui régit le CPS offre régulièrement à l'UA de nouvelles opportunités d'aborder les crises sous un autre angle. La nouvelle configuration du CPS suscite beaucoup d'attentes, les citoyens africains réclamant une action africaine résolue face aux multiples facteurs d'instabilité et aux défis sécuritaires.

Figure 3 : Nouveaux Etats membres du CPS de l'UA et durée de leurs mandats respectifs



Bien que le CPS soit l'organe décisionnel clé de l'UA pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, les acteurs extérieurs tendent à exercer une influence notable sur le paysage des conflits en Afrique, ce qui soulève des doutes quant à leur véritable attachement au principe de « solutions africaines ». Les États-Unis et les pays du Moyen-Orient ont entrepris des efforts de paix décisifs en RDC et au Soudan, tandis que la Russie affirme sa présence dans les pays du Sahel en Afrique de l'Ouest et en République centrafricaine.

La nouvelle configuration du CPS suscite beaucoup d'attentes des citoyens africains face à l'instabilité

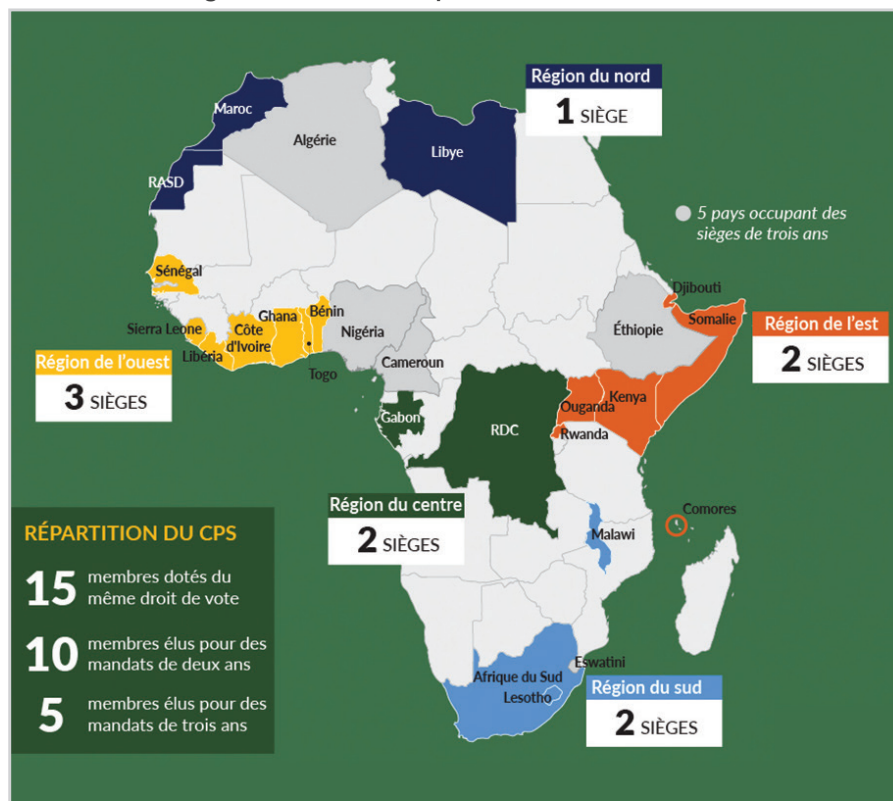
La création récente du Conseil de la paix sape encore davantage la pertinence des mécanismes multilatéraux tels que le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) et le CPS en matière de gestion des crises. Nombre de questions persistent quant à la capacité du CPS à influencer de manière décisive l'évolution des conflits et à maintenir son autorité normative dans le futur. Compte tenu des contraintes qu'il rencontre, le CPS peut-il faire preuve de plus de créativité, en tirant parti à la fois de ses forces et de ses faiblesses ?

Un face-à-face évité

Les élections au CPS sont de plus en plus disputées, en particulier lorsque des pays rivaux sont en concurrence pour un siège. L'élection du Maroc a été particulièrement tendue, car, outre Rabat, la RASD et la Libye étaient également en lice. Les observateurs s'inquiétaient de la résurgence des tensions entre les camps marocain et sahraoui, même si le Maroc bénéficie d'un soutien considérable à travers le continent depuis son retour dans le giron de l'UA en 2017.

Toutefois, quelques jours avant le sommet de l'UA, la RASD s'est volontairement retirée de la course, choisissant de soutenir la Libye, absente du CPS depuis mars 2012. Les crises internes et la division du gouvernement libyen risquant d'empêcher Tripoli

Figure 4 : Elections du CPS de l'UA - candidatures par région pour les 10 sièges de deux ans à pourvoir en février 2026



Source : ISS

d'exercer efficacement ses fonctions, le pays n'a recueilli que 12 voix contre 32 pour le Maroc. La Libye a donc laissé la voie libre au Maroc pour le mandat courant d'avril 2022 à mars 2025.

La décision de la RASD de se retirer de la course semble stratégique, car même si elle était élue au CPS, elle ne pourrait pas soulever la question du Sahara occidental.

En juillet 2018, l'UA a en effet décidé, par la décision 693 (XXXI) de la Conférence de l'UA, qu'elle soutiendrait pleinement la médiation des Nations unies (ONU) et que la situation au Sahara occidental ne serait abordée que par la troïka de l'UA, à savoir le pays occupant la présidence tournante, son prédécesseur et son successeur, ainsi que le président de la Commission de l'UA.

Les rapports sur l'avancée du processus de médiation de l'ONU ne peuvent être présentés qu'au niveau de la Conférence de l'UA et lors des rares réunions des chefs d'État du CPS. Depuis 2018, le CPS n'a pas discuté de la question du Sahara occidental et l'UA n'a publié aucun rapport à ce sujet.

La force dans la faiblesse ?

La Somalie et la RDC, qui sont en proie à des conflits, exercent toutes deux un mandat de deux ans au CSNU et au CPS. Leur expérience des conflits leur permet de plaider pour des solutions locales aux crises et de souligner



LE CONSEIL DE LA PAIX, RÉCEMMENT CRÉÉ, COMPROMET LA PERTINENCE DES MÉCANISMES MULTILATÉRAUX EN MATIÈRE DE GESTION DE CRISES

qu'il est impératif de protéger les civils dans leurs pays et dans d'autres pays touchés par des conflits.

La première participation de la Somalie au CPS coïncide avec son deuxième mandat, depuis 1972, en tant que membre non permanent du CSNU. La Somalie pourrait chercher à harmoniser les résolutions du CPS et du Conseil de sécurité afin de garantir une paix durable et une action décisive contre al-Shabab.

La Somalie, la RDC et le Libéria sont les trois représentants africains non permanents au CSNU. Le groupe, appelé A3, s'est depuis élargi en s'alliant avec la région des Caraïbes pour devenir l'A3+. Bien que les membres de l'A3+ soient confrontés à des contraintes de capacité, leur convergence avec les positions du CPS offre l'opportunité de mieux défendre les intérêts de l'Afrique et des Caraïbes au sein du Conseil de sécurité. Cela nécessite toutefois que le CPS adopte une attitude proactive dans la gestion des crises, en orientant les débats et les perspectives sur la prévention et la gestion des conflits, définissant ainsi le rythme face à une éventuelle intervention extérieure.

Une intégrité normative pour ceux qui enfreignent les normes ?

L'article 25 (4) de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance interdit aux juntas militaires de se présenter à des élections démocratiques. Pourtant, le régime gabonais l'a fait et a remporté les élections d'avril 2025 à la suite de la destitution de l'ancien président Ali Bongo.

Le CPS a immédiatement levé la suspension du pays. Il en a été de même pour la Guinée en janvier 2026 à la suite des élections du 28 décembre 2025, après la victoire de la junte. Le Gabon n'est pas partie à la Charte, mais la Guinée l'est, ce qui met en évidence le souci de l'UA de disculper les changements de gouvernement anticonstitutionnels en dépit de ses propres principes.

Le Gabon a été élu au CPS en février 2026, lors du sommet de l'UA, ce qui semble constituer une violation de l'article 5 (2 g) du protocole du CPS, qui exige que les membres du CPS soient élus dans le « respect de la gouvernance constitutionnelle, conformément à la Déclaration de Lomé ainsi qu'à l'État de droit et aux droits humains ».

Les réunions successives du CPS ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'appliquer strictement ces critères. Or, de nombreux États africains peinent à faire leurs preuves en matière de bonne gouvernance et d'état de droit.

L'UA semble soucieuse de disculper les changements anticonstitutionnels de gouvernement

Les changements de gouvernement les plus graves et non reconnus comme inconstitutionnels sont orchestrés par des démocraties par le biais de guerres juridiques et de manipulations électorales et constitutionnelles. Les données du rapport 2025 de l'ONG Freedom House

Figure 5 : La situation des États membres du CPS en matière de paix

Pays	Niveau de liberté – Score allant de 0 à 100	Appréciation
Afrique du Sud	81	Libre
Lesotho	66	Libre
Bénin	60	Partiellement libre
Sierra Leone	59	Partiellement libre
Côte d'Ivoire	49	Partiellement libre
Nigeria	44	Partiellement libre
Maroc	37	Partiellement libre
Ouganda	34	Non libre
Algérie	31	Non libre
Gabon	21	Non libre
RDC	18	Non libre
Éthiopie	18	Non libre
Eswatini	17	Non libre
Cameroun	15	Non libre
Somalie	8	Non libre

Source : La liberté dans le monde 2025

montrent également que les droits politiques et les libertés civiles se sont dégradés dans près de la moitié des pays africains au cours de la dernière année. L'indice Ibrahim 2024 de la gouvernance africaine indique que près de 50 % de la population africaine a été confrontée à une détérioration de la sécurité et de l'état de droit au cours de la dernière décennie.

La dynamique continentale reflète celle qui prévaut au sein du CPS, où plus de la moitié des membres actuels sont considérés comme non libres. Les membres du CSNU ne satisfont pas non plus aux normes en matière d'état de droit et de démocratie, mais les critères d'adhésion de celui-ci sont moins stricts que ceux du CPS. Ces derniers ont été élaborés pour promouvoir les normes démocratiques et les droits humains, ce qui nuit à la légitimité et à la crédibilité des gouvernements africains et, par extension, de l'UA.

Bien que les décisions du CPS soient guidées par l'Acte constitutif et les protocoles de l'UA, la principale préoccupation concerne la capacité des membres du CPS à préserver l'intégrité normative de l'UA en toutes circonstances, en particulier lorsque l'état de droit et les normes démocratiques sont bafoués.

Repenser l'influence du CPS

Au cours de leur première décennie d'existence, l'UA et le CPS ont exercé une influence relative sur les parties aux conflits et sur les junte militaires. Dans une certaine mesure, les États membres ont respecté les principes de l'UA, motivés par la recherche de solutions africaines et par le soutien de pays influents tant sur le continent qu'à l'extérieur.

Cependant, le déclin de l'influence de l'UA et le poids croissant d'acteurs non africains dans les conflits actuels démontrent que les États africains accordent davantage d'importance à leurs intérêts nationaux et à la mise en place de mesures pragmatiques. Dans les conflits, ce sont donc les parties disposant d'une plus grande influence financière et militaire, ainsi que celles qui peuvent mettre en œuvre des mécanismes de sanctions efficaces, qui sont les plus à même d'amener les belligérants à la table des négociations. L'efficacité du nouveau CPS réside donc dans sa capacité à repenser ses sources d'influence, y compris les parties au conflit.

Dans cette optique, exploiter à la fois les mesures coercitives internes et externes est un moyen pour persuader les parties belligérantes de négocier une issue au conflit. Le CPS pourrait proposer une médiation neutre, en tirant parti de l'agitation des parties belligérantes face aux sanctions externes afin de les inciter à rechercher des solutions consensuelles, fondées sur des principes, plutôt que des solutions imposées par des parties extérieures.

Ainsi, début mars 2026, les États-Unis ont sanctionné l'armée rwandaise pour son soutien à la rébellion du M23 en RDC, une violation persistante de l'accord de paix de Washington entre le Rwanda et la RDC. L'UA doit engager les parties belligérantes à rechercher des solutions négociées comme moyen de lever les sanctions.

L'efficacité du nouveau CPS résidera donc dans sa capacité à repenser ses sources d'influence

En interne, l'UA doit remettre en question sa réticence à imposer des sanctions.

Bien qu'il ait relancé son comité des sanctions en 2024 – quinze ans après sa création –, le CPS ne prononce généralement de suspensions qu'à l'encontre des auteurs de coups d'État militaires, et non contre ceux qui s'emploient à saper la paix.

Les menaces du comité des sanctions du CPS à l'encontre des auteurs de troubles au Soudan et en RDC ne se concrétiseront que si les sanctions sont soutenues et appliquées par les États membres de l'UA et les communautés économiques régionales.

Pour que le CPS soit efficace, les États africains, en particulier les plus influents, doivent soutenir ses décisions, y compris lorsqu'il s'agit de sanctions, indépendamment de leur point de vue sur les parties concernées et de leurs relations avec celles-ci. Le CPS devrait tenir régulièrement des réunions avec les CER et mener des activités conjointes avec elles afin de garantir l'harmonie et le soutien aux décisions continentales et régionales.

La présidence tournante de l'Union africaine sera-t-elle un succès pour le Burundi ?

Lors du sommet de l'UA, qui a eu lieu les 15 et 16 février 2026, le Burundi a accédé à la présidence tournante de l'UA. L'accession à ce poste est régie par le principe de rotation régionale en vertu de l'article 6 (4) de l'Acte constitutif de l'UA. C'est en tant que représentant de la région d'Afrique centrale que le Burundi a été élu.

Alors que le pays s'apprête à assumer ses nouvelles responsabilités continentales, certains observateurs s'interrogent sur sa capacité à s'en acquitter. Certains font valoir qu'avec un territoire de 27 834 km² et un produit intérieur brut nominal de 3,6 milliards de dollars US, le Burundi dispose de moyens limités pour mener efficacement l'action de l'UA. Ces doutes sont d'autant plus justifiés qu'ils s'expriment dans un contexte de crise profonde du multilatéralisme continental et mondial.

D'autres soutiennent que la gestion des affaires continentales n'a jamais été une question de taille ou de capacité financière, mais plutôt de volonté collective des États membres. Par conséquent, la capacité de la présidence à rallier le soutien de ses pairs et à faire preuve du sens diplomatique nécessaire est également déterminante.

Le débat sur la présidence des « petits » et « grands » États avait déjà émergé en 2023, lorsque les Comores avaient pris la présidence de l'UA. L'Institut d'étude et de sécurité, qui avait alors produit une analyse sur le sujet, avait conclu que la taille et la capacité économique n'étaient pas les seuls critères qui déterminent l'efficacité de la direction de l'UA.

Le Burundi peut-il réussir ?

Plusieurs éléments réfutent l'idée selon laquelle le Burundi aurait une capacité limitée à présider l'UA. Une brève comparaison avec les Comores permet d'y voir plus clair. Bien que ne disposant que de la moitié du produit intérieur brut du Burundi et d'un territoire douze fois plus petit, la présidence des Comores a défié les pronostics et obtenu des résultats concrets dans la gestion des affaires continentales. Elle a notamment mis en avant un certain nombre de sujets cruciaux, tels que l'économie bleue, piloté la réponse à la crise dans la région des Grands Lacs et finalisé l'adhésion de l'UA au G20.

De plus, contrairement aux Comores qui avaient défini sept priorités, le Burundi n'en a que trois : la paix et la sécurité, la thématique de l'année, ainsi que la jeunesse, les femmes et l'innovation. Cela témoigne d'une concentration des efforts bien plus grande et d'une utilisation optimale des ressources, conformément à la demande formulée depuis longtemps par la Conférence de l'UA, qui souhaite que les présidences du Bureau de la Conférence et de la Commission de l'UA (CUA) limitent leurs priorités.

Par ailleurs, le Burundi apporte avec lui sa riche expérience. Tout d'abord, il a fait preuve d'une grande détermination dans la promotion des questions

CERTAINS AFFIRMENT
QU'AVEC UN PRODUIT
INTÉRIEUR BRUT
NOMINAL DE

3,6 milliards
de dollars US,

LE BURUNDI DISPOSE DE
MOYENS LIMITÉS POUR
MENER EFFICACEMENT
L'ACTION DE L'UA

relatives à la jeunesse, tant au niveau national que continental. En tant que signataire de la Charte de la jeunesse de l'UA, il en a non seulement intégré les principes dans ses politiques nationales, mais il les a également mis en œuvre. Il a également favorisé la participation de la jeunesse à la gouvernance et à la paix et à la sécurité au niveau continental.

Outre son rôle bien établi de fournisseur de contingents militaires pour les opérations de soutien à la paix de l'UA, il a été désigné envoyé spécial pour le Sahel par l'UA depuis juillet 2025 et est un pays pivot dans la réponse à la crise des Grands Lacs. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'il avait accueilli la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. De plus, il bénéficie du soutien d'une troïka au complet, l'Angola, président sortant, et le Ghana, président entrant, occupant respectivement les fonctions de rapporteur et de vice-président du bureau.

Tel n'était pas le cas pour les Comores en 2023. Ils ont dû composer avec une troïka boiteuse, dépourvue de premier vice-président en raison de l'absence de consensus parmi les pays d'Afrique du Nord pour se choisir un candidat. Ce désaccord a finalement affecté la présidence de la Mauritanie en 2024, aboutissant à l'une des présidences les moins préparées et les plus discrètes de l'histoire de l'UA. Fort de ses références et de ses priorités, le Burundi pourrait bien relever le défi avec succès.

Les points à surveiller

La présidence du Burundi a débuté dans un contexte mondial marqué par une diminution des ressources et une augmentation des sujets à traiter, alors que l'UA est confrontée à des défis internes et s'efforce de se positionner comme un acteur fiable sur la scène multilatérale. La présidence de l'UA doit donc faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et jouer un rôle de médiateur entre les États membres, la Commission de l'UA et les communautés et mécanismes économiques régionaux afin de garantir des réponses unifiées et consensuelles aux défis internes et mondiaux de l'Afrique.

Le nombre réduit de ses priorités pourrait favoriser le succès de son mandat, mais les axes de travail de la présidence restent vastes et diversifiés. Dans le seul domaine de la paix et de la sécurité, Bujumbura devra relever des défis tels que les conflits ouverts, les transitions post-coup d'État et la lutte contre le terrorisme. La thématique de l'année s'avère également complexe, puisqu'elle prévoit l'accélération de la mise en œuvre des engagements des États membres ainsi que la promotion, la mobilisation et la coordination au sein des organes de l'UA et entre l'UA et les communautés et mécanismes régionaux sur les questions liées à l'eau. Les femmes, la jeunesse et l'innovation sont également des domaines multisectoriels qui exigent d'importantes ressources et capacités. Sans un plan de travail rationalisé, assorti d'indicateurs de réussite clairs et de sous-domaines bien définis, l'obtention de résultats tangibles sur une période de douze mois constituera un véritable défi.



LE BURUNDI JOUE UN RÔLE BIEN ÉTABLI EN TANT QUE CONTRIBUTEUR DE TROUPES AUX OPÉRATIONS DE PAIX DE L'UA

Les deux derniers axes nécessitent une importante mobilisation de ressources pour renforcer la coordination avec le président de la Commission de l'UA. Bien que la présidence tournante suscite l'intérêt des États membres et que les responsabilités liées à cette fonction ne cessent de croître, l'UA n'y a pas encore alloué de financements. Les États qui occupent la présidence doivent donc mobiliser leurs propres ressources pour renforcer leur capacité d'action. Par exemple, les Comores avaient prévu un budget de 11 millions de dollars US et ont dû solliciter des partenaires.

De plus, en l'absence d'une gestion coordonnée des affaires continentales, les risques de décalage et de friction pourraient s'accroître au point de détourner l'attention des présidents du bureau et de la CUA des priorités. L'insuffisance des consultations avec les États africains par le biais des procédures traditionnelles, comme dans le cas controversé de la candidature de Macky Sall au poste de secrétaire général de l'ONU, pourrait affaiblir davantage le rôle du président. Certaines bonnes pratiques pourraient s'inspirer des interactions entre le Sénégal et l'ancienne équipe de direction de la CUA.

La voie à suivre

Pour garantir le succès de son mandat, le Burundi devra démontrer sa capacité à susciter un consensus parmi les États membres sur des questions sensibles qui ont mis en évidence des divisions au sein des organes de l'UA, tels que la Conférence de l'UA et le Conseil de paix et de sécurité.

Les divergences les plus importantes ont porté sur les réactions face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et sur le rôle de l'UA dans la gouvernance des États membres. Le Burundi pourrait, au cours des dix mois qu'il lui reste à la tête de l'UA, raviver le consensus qui a autrefois permis à l'UA de réagir efficacement aux crises. Cela pourrait passer par un dialogue ouvert et franc. Il pourrait également explorer d'autres outils de prise de décision, notamment le vote au sein des organes de l'UA.

Des ressources fiables sont nécessaires pour assurer un mandat harmonieux et fructueux. Le Burundi pourrait donc explorer des options innovantes de collecte de fonds, telles que des contributions ad hoc des membres du bureau, étant donné que la direction de l'UA est une entreprise collective, ou faire appel à des partenaires intéressés, comme l'ont fait les Comores. À long terme, le Burundi pourrait créer un précédent en plaidant en faveur de la création d'une ligne dédiée dans le budget de l'UA afin de soutenir les opérations du bureau.

Une coordination constante avec le président de la Commission de l'UA est nécessaire pour assurer une gestion unifiée des affaires de l'organisation. Le président de la Conférence pourrait y parvenir grâce à des réunions régulières entre le bureau et le cabinet du président de la Commission de l'UA et en mettant en place des canaux de partage d'informations.



LE BURUNDI DEVRA
SUSCITER UN
CONSENSUS PARMIS LES
ÉTATS MEMBRES SUR DES
QUESTIONS SENSIBLES

Le nouvel accord améliore-t-il la coordination de la Force africaine en attente ?

Le 39^e sommet de l'UA s'est déroulé dans un contexte d'insécurité croissante sur le continent, de renforcement des rivalités entre les grandes puissances mondiales et de grande incertitude géopolitique. Il a abouti à l'adoption d'un protocole d'accord entre l'UA et les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux (CER/MR), qui était en préparation depuis 2018.

Axé sur la FAA, pilier de l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'UA pour les opérations de soutien à la paix (OSP), le protocole d'accord offre désormais la possibilité d'utiliser efficacement ce mécanisme.

Celui-ci fait partie intégrante du processus de redéfinition des cadres de paix et de sécurité afin de les adapter aux menaces et aux enjeux actuels et émergents. Il s'inscrit notamment dans le prolongement de la révision stratégique de la FAA récemment achevée. Sa reconceptualisation fait suite à un appel du CPS, qui réclamait également une réforme institutionnelle plus large de l'UA.

Bien que le protocole d'accord doive encore être signé et ratifié par les CER/MR, son adoption par la Conférence de l'UA constitue une étape importante, le processus ayant duré de nombreuses années. Il est important de noter qu'il témoigne de progrès mesurés, susceptibles de remédier à certaines contraintes majeures de la FAA. Il précise davantage les rôles concernant le mandat et la constitution de la force qui nécessite la mise à disposition de personnel et d'équipements, et de la formation. Le protocole d'accord vise à institutionnaliser davantage des pratiques jusqu'alors informelles.

La FAA à l'heure actuelle

Le Comité technique spécialisé de l'UA sur la défense, la sûreté et la sécurité a officiellement déclaré en 2016 que la FAA était pleinement opérationnelle. Pourtant, celle-ci reste sous-utilisée dans la gestion des crises qui secouent le continent, car elle ne génère pas de forces ni ne déploie d'opérations, contrairement à ce que prévoyait son concept initial. Elle a toutefois contribué au développement de capacités stratégiques pour certaines OSP. Des CER et des États membres ont également fait appel à la FAA pour déployer des missions, notamment

la mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Gambie et la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique (SAMIM).

Ces missions ont toutefois été menées sans mandat préalable de l'UA, une procédure prévue par le cadre politique de la FAA (articles 2.9 et 3.24.b). Le recours efficace à la FAA reste entravé, entre autres, par un manque de convergence stratégique et politique et de coordination institutionnelle entre l'UA et les CER/MR. Ces contraintes se renforcent mutuellement : l'absence de processus harmonisés de délégation de mandats et d'autorisation retarde le déploiement, tandis que les lacunes de financement et la fragmentation de la mise en œuvre du commandement et du contrôle compromettent la viabilité opérationnelle à long terme.

Un mandat imprécis

Le manque de clarté dans la prise de décisions politiques constitue un obstacle majeur aux opérations de la FAA. Le premier Forum sur les enseignements tirés des OSP de l'UA et de la FAA a mis en évidence la nécessité d'harmoniser les mandats et les autorisations entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'entre les organes politiques des CER/MR. Ce forum a été créé en 2022 afin d'évaluer vingt ans de fonctionnement des OSP, dans le but de redéfinir le concept de la FAA et d'assurer son utilisation optimale.

Le CPS est l'organe décisionnel central de l'UA pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits à travers le continent. Alors que l'article 13 de son protocole lui confère l'autorité et la responsabilité exclusives d'autoriser les OSP, dans la pratique, les CER/MR ont par le passé déployé plusieurs missions, principalement en réponse à des crises sécuritaires.

L'exemple le plus récent est le déploiement de la SAMIM, mandaté par l'UA et reconnu comme un déploiement de la FAA six mois après son lancement. Cela réaffirme la nécessité de consultations précoces et d'une analyse conjointe pour permettre une convergence politique et stratégique en vue d'atteindre des objectifs communs.

Le protocole d'accord s'adapte aux réalités politiques en introduisant un cadre à la fois plus structuré et souple. L'accord précise que tant le CPS que les CER/MR peuvent attribuer des mandats à leurs opérations respectives. Dans le cas des CER/MR, le protocole stipule que ces dernières doivent mener des « consultations précoces avec l'UA » avant de les autoriser (article 6).

Cela exclut les cas où les CER/MR solliciteraient l'UA pour une approbation a posteriori ou tardive du déploiement de missions rattachées à la FAA. Néanmoins, réaffirmer que le CPS ou les CER/MR ont pour mandat d'agir de manière décisive tout en tenant compte du principe de subsidiarité apporte une plus grande clarté.

Toutefois, la précocité des consultations risque d'être perçue comme une simple convenance plutôt que comme une exigence contraignante pour les CER/MR, qui peuvent encore juger utile de déployer des missions de manière indépendante. L'interprétation de cette disposition devrait suivre des procédures claires qui reconnaissent l'urgence des processus en période de crise, où la nécessité d'agir rapidement peut l'emporter sur celle de se coordonner avec l'UA.

Remédier au manque de coordination

L'absence de clarté quant à la répartition des rôles et les difficultés qu'elle a créées ont également entravé les progrès de la FAA, depuis l'autorisation de la mission jusqu'à la mise en œuvre de son mandat. En outre, le fonctionnement antérieur se caractérisait également par une coordination et des interactions limitées entre le CPS et les CER/MR, notamment en matière de constitution des forces et de commandement et de contrôle. L'incapacité de l'UA et de la CEDEAO à harmoniser leurs réponses lors de la crise qui a secoué le Mali en 2012 a d'ailleurs bien failli conduire à des déploiements parallèles des deux organisations.

D'autre part, le fait que la disposition prévoyant que les CER/MR se chargent au nom de l'UA de la constitution des forces et de la mobilisation des capacités n'ait jamais été réellement appliquée est aussi un problème majeur. L'article 9 du protocole d'accord stipule que les États membres, par l'intermédiaire des CER/MR,

doivent mettre à la disposition de l'UA les capacités promises en vue de leur déploiement.

L'article précise que leur constitution doit s'effectuer dans le cadre d'un processus coordonné et consultatif entre l'UA et les CER/MR. Il exige en outre que chaque organisation régionale conclue des accords juridiques avec ses États membres pour la préparation, l'utilisation et le suivi de ces capacités. Les organisations régionales doivent également fournir des rapports trimestriels à l'UA sur l'état d'avancement des capacités, renforçant ainsi la responsabilisation et institutionnalisant la subsidiarité dans la constitution des forces.

Le protocole d'accord précise en outre que les CER/MR doivent veiller à ce que les États membres s'acquittent de leur devoir d'assurer la formation et la préparation du personnel en uniforme. Il souligne également le rôle de l'UA dans le renforcement de l'harmonisation par le biais des politiques de formation de la FAA et des cadres régionaux de formation harmonisés (article 17 : paragraphes 13 à 17 du protocole).

Le protocole d'accord traite de la coordination par l'intermédiaire de points de contact désignés – des unités nommées par chaque partie pour coordonner et superviser la coopération entre l'UA et les CER/MR, la division des opérations de soutien à la paix étant le point de contact de l'UA. Le recours à des points de contact était mentionné dans le cadre politique de la FAA (paragraphes 2.22 à 2.26), mais n'avait pas encore été utilisé, ce qui indique un obstacle potentiel à l'application des dispositions du protocole d'accord.

Perspectives et recommandations

Le protocole d'accord doit surmonter au moins trois défis : la priorisation politique, la signature dans les délais des CER/MR et le décalage permanent entre les politiques et leur exécution, décalage qui mine les politiques de l'UA. Le CPS devrait faire de la FAA une priorité pour l'année 2026, en veillant à ce que le protocole d'accord aboutisse. Il devrait également exhorter les CER/MR à signer l'accord sans délai.

Enfin, il devrait donner des instructions à la Commission de l'UA et se concerter avec elle pour établir un plan de travail et les documents opérationnels nécessaires à sa mise en œuvre.

L'Égypte au sein du CPS plaide pour une résilience institutionnelle africaine

Dans cette déclaration, le Dr Obaida EIDandarawy, ambassadeur de l'Égypte en Éthiopie et représentant permanent auprès de l'Union africaine, partage ses réflexions sur la contribution de son pays à la présidence du Conseil de paix et de sécurité.

En mars 2026, alors que l'Égypte achevait un mandat de deux ans au sein du CPS de l'UA, un défi de taille s'est posé : il fallait préserver et renforcer l'État-nation africain. Et ce, dans un contexte où les pays africains font face à des défis urgents en matière de paix et de sécurité.

Bien que de nombreuses frontières datent de l'époque coloniale, l'État-nation africain reste la pierre angulaire de l'UA, le vecteur de sa souveraineté et le garant de l'intégrité territoriale. Il constitue le cadre le plus viable pour assurer le développement, la reconstruction, la stabilité, la dignité personnelle ainsi que la sécurité des citoyens africains.

Pourtant, à travers notre continent, l'augmentation des problèmes de paix et de sécurité continue d'éroder les fondements de l'État. Ils s'accompagnent pour la plupart d'une forte ingérence extérieure, souvent liée à des intérêts économiques ou aux ressources, ainsi qu'à des dynamiques et des ambitions géopolitiques mondiales. Un État-nation fort et stable pourrait être perçu comme un rempart contre de telles ambitions. Le continent se trouve pris dans un ensemble d'alliances aux politiques et pratiques souvent destructrices, contraires au projet d'une Afrique stable, développée et sûre, maîtresse de ses richesses et répondant aux besoins de ses populations. Il ne s'agit en aucun cas d'une critique de la coopération axée sur le développement avec de véritables partenaires internationaux qui recherchent des résultats mutuellement bénéfiques.

Le programme de travail de l'Égypte lors de sa présidence du CPS en février 2026, de même qu'en octobre 2024, a souligné l'urgence de défendre l'État-nation africain en mettant l'accent sur l'impact et le caractère transversal de cette question.

En octobre 2024, le Conseil s'est rendu à Port-Soudan pour la première fois depuis le début de la crise soudanaise, a consulté la Ligue des États

arabes au Caire et a convoqué une session sur le lien entre paix, sécurité et développement. Il a également inauguré le Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit et a tenu des consultations annuelles avec le Conseil de sécurité des Nations unies à New York.

Il a examiné le rapport de la Commission de l'UA sur la lutte contre le terrorisme, organisé une réunion sur les femmes, la paix et la sécurité, étudié les liens entre le climat, la paix et la sécurité, et participé à une présentation du Comité international de la Croix-Rouge sur la situation humanitaire en Afrique.

Alors que l'Égypte achevait son mandat au sein du CPS, un défi majeur se posait : préserver et renforcer l'État-nation africain

En février 2026, le Conseil a examiné le rapport annuel sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique qu'il a présenté lors de la 38^e session des chefs d'État et de gouvernement de l'UA (les 14 et 15 février). Il a tenu des sessions au niveau ministériel sur le Soudan et la Somalie, organisé un débat public sur le climat, la paix et la sécurité et inauguré le Sous-comité du CPS sur la reconstruction et le développement post-conflit.

En outre, il a examiné les implications de l'intelligence artificielle dans le domaine de la gouvernance et a entretenu des contacts informels avec les États membres en phase de transition politique. Le lien entre sécurité alimentaire et paix a été analysé en profondeur dans le cadre de consultations avec les agences basées à Rome : le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole.



Le Dr Obaida Eldandarawy (à gauche) et le président de la CUA, S.E. Mahmoud Ali Youssouf

Ces points, bien qu'abordés séparément, sont étroitement liés et forment un tout cohérent. Ils convergent vers un thème central qui constitue le fondement de la politique étrangère égyptienne. Il s'agit de la nécessité de préserver l'intégrité et la résilience des États africains face à la croissance de pressions internes et externes multidirectionnelles. Dans plusieurs régions d'Afrique, des acteurs armés non étatiques continuent de tirer parti de la faiblesse institutionnelle, de la fragilité économique et des divisions sociales. Leurs opérations subversives érodent le monopole de la force légitime, sapent la confiance du public et fragmentent la cohésion nationale, conduisant à l'instabilité, à la mauvaise gouvernance et même à des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Ils déchirent lentement mais sûrement le tissu national et ouvrent la voie à des ingérences abusives dans les affaires continentales, ingérences qui alimentent l'instabilité et menacent de réduire à néant des décennies de consolidation étatique minutieusement menée depuis les indépendances. Ce faisant, ils mettent à mal les efforts considérables engagés par des figures de proue telles que Nasser, Nkrumah et Nyerere.

Le stress climatique rajoute à ce tableau une dimension supplémentaire tout aussi préoccupante. Le continent

subit une intensification des sécheresses, des inondations et des phénomènes météorologiques extrêmes qui compromettent la productivité agricole et intensifient les déplacements de populations. L'insécurité alimentaire et hydrique, en particulier, suscite de vives inquiétudes. La concurrence pour des ressources en eau toujours plus rares, les réseaux fluviaux transfrontaliers et la dégradation des sols s'ajoutent à la fragilité des systèmes de gouvernance, augmentant ainsi le risque de tensions locales et transfrontalières. La lutte pour la résilience climatique doit donc intégrer une gestion responsable de l'eau, une coopération transfrontalière équitable et le renforcement des cadres institutionnels pour une gouvernance durable des ressources.

L'augmentation des problèmes en matière de paix et de sécurité érode les fondements de l'État

La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie, exacerbée par les chocs géopolitiques, met à rude épreuve la résilience des ménages et les finances publiques. Il est clair que lorsque les États peinent à fournir les services de base, certains acteurs non étatiques exploitent ce vide.

Alors que le CPS s'attaquait à ces défis, une recommandation s'est imposée : l'Afrique doit s'exprimer clairement et d'une seule voix. Elle doit affirmer avec force que sa souveraineté n'est pas négociable, que son intégrité territoriale ne peut faire l'objet d'aucune transaction et que ses institutions n'ont pas vocation à servir de terrain de jeu à la concurrence et à la cupidité d'acteurs extérieurs.

En défendant l'État et ses institutions si durement acquises, nous défendons l'avenir de l'Afrique

Nelson Mandela nous a un jour rappelé que « la liberté ne consiste pas seulement à se libérer de nos chaînes, mais à vivre d'une manière qui respecte et renforce la liberté d'autrui ». Dans le contexte actuel, cette liberté inclut le droit souverain des peuples africains à déterminer leur propre destin politique sans ingérence extérieure. Elle reconnaît et comprend que la défense de nos institutions est le chapitre inachevé de notre lutte pour l'indépendance. Le premier chapitre de la libération de l'Afrique a été l'indépendance territoriale.

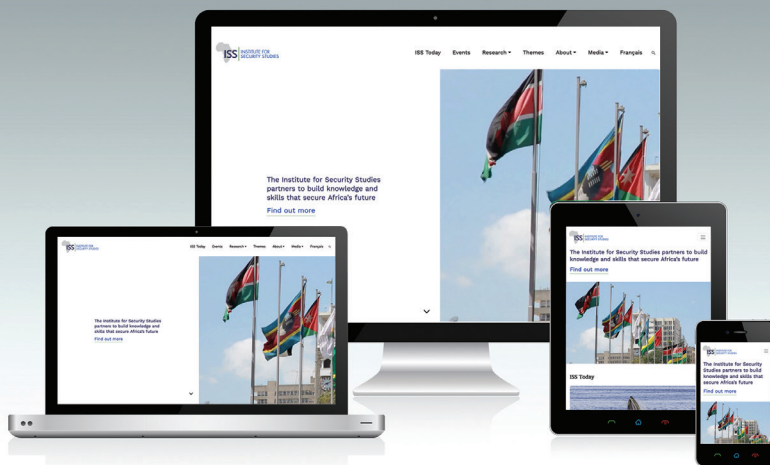
Le chapitre qui s'ouvre aujourd'hui est celui de la résilience institutionnelle : protéger nos États de la fragmentation, préserver notre souveraineté d'une érosion insidieuse et veiller à ce que l'implication d'acteurs non africains renforce notre unité plutôt que de la subvertir.

Alors que l'Égypte achevait son mandat au sein du CPS, elle a réaffirmé son engagement pour une Afrique souveraine, unie et résiliente. La préservation de l'État-nation africain n'est pas simplement une posture défensive nécessaire. C'est un investissement tourné vers l'avenir en faveur de la stabilité, du développement et de la dignité. En défendant l'État et ses institutions durement acquises, nous défendons l'avenir de l'Afrique. En préservant nos nations, nous préservons et défendons l'union et les intérêts de nos frères et sœurs africains. L'Égypte est prête à poursuivre ces objectifs et compte sur le soutien des États membres de l'UA pour réintégrer le CPS en 2028.

** Cette déclaration a été rédigée avec la contribution de Mohamed Borhan et Haidy Ahmed, diplomates en poste à l'ambassade de la République arabe d'Égypte à Addis-Abeba et au sein de sa mission permanente auprès de l'UA*

Visitez notre site Internet pour les dernières analyses, informations et actualités

L'Institut d'études de sécurité s'associe pour développer les connaissances et des compétences qui garantissent l'avenir de l'Afrique



Étape 1 Rendez-vous sur www.issafrica.org/fr

Étape 2 Allez en bas à droite de la page d'accueil de l'ISS et remplissez vos données d'inscription

À propos du Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Le *Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité* analyse les évolutions et les décisions du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine. Cette publication mensuelle est la seule à offrir une analyse sur l'actualité des travaux du CPS. Le rapport est rédigé par une équipe d'analystes de l'ISS basée à Addis Abeba.

À propos de l'ISS

L'Institut d'études de sécurité (ISS) forge des partenariats pour développer les connaissances et les compétences d'une Afrique à venir. L'ISS est une organisation africaine non lucrative dont les bureaux sont situés en Afrique du Sud, au Kenya, en Éthiopie et au Sénégal. Grâce à ses réseaux et à son influence, l'ISS propose aux gouvernements et à la société civile des analyses pertinentes et fiables, ainsi que des formations pratiques et une assistance technique.

Les contributeurs à ce numéro

Dr Ndubuisi Christian Ani, chercheur principal et chef de projet, ISS Addis Abeba

Moussa Soumahoro, chercheur, ISS Addis Abeba

Zenge Simakoloyi, chargé de recherche, ISS Addis Abeba

Tamrat Zeyede, consultant, projet Training for Peace in Africa, ISS Addis Abeba

Dr Obaida Eldandarawy, représentant permanent de l'Égypte auprès de l'UA

Damien Larramendy, traducteur

Renseignements

Ndubuisi Christian Ani

Chercheur principal et chef de projet

ISS Addis Abeba

Courriel : apsg@issafrica.org

Partenaires de développement

La publication du *Rapport sur le CPS* est rendue possible grâce au soutien des gouvernements des Pays-Bas et du Danemark. L'ISS tient à remercier les membres du Forum de partenariat pour leur précieux soutien, notamment la Fondation Hanns Seidel, l'Open Society Foundations, l'Union européenne, ainsi que les gouvernements du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

© 2026, Institut d'études de sécurité

Les droits de ce volume appartiennent à l'Institut d'études de sécurité et à ses auteurs, et aucune partie ne peut être reproduite sans l'autorisation expresse, par écrit, des auteurs et des éditeurs.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Les auteurs contribuent aux publications de l'ISS à titre personnel.

ISSN 2075-6232

